



## Mandat exclusif résiliation

-----  
Par BlanHelea

Bonjour,

J'ai signé un mandat exclusif de vente le 2 avril pour mon appartement que je souhaite résilier. À quelle date puis-je envoyer mon courrier ? Et à quelle date puis-je le vendre par moi même ? Merci pour votre aide. Bonne journée.  
Cordialement Blandine

-----  
Par ESP

Bonjour,

Cela m'est arrivé il y a une vingtaine d'année.  
Mandat résilié, vendu par nous mêmes en 1 mois.

Toujours bien vérifier qu'il n'y ait eu aucun contact entre l'acquéreur potentiel et l'agence.

VOUS ne précisez pas la durée de l'engagement par votre mandat ?

Le contrat étant souvent renouvelable par tacite reconduction, il faut, avant le terme de la période de 3 mois (généralement, durée de la clause d'exclusivité), pourquoi pas dès maintenant, notifier par LR/AR à l'agence immobilière votre volonté d'y mettre fin.

-----  
Par BlanHelea

Le mandat à une durée initiale de 3 mois. Je ne sais pas si je peux envoyer mon courrier à partir de 2 mois et demi écoulés pour arrêter le mandat au terme des 3 mois ou si je dois attendre 3 mois ?  
Merci pour votre aide

-----  
Par ESP

Vous pouvez l'envoyer de suite, en précisant bien la date de fin de mandat.